



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

THE SUMMER FACTORY 2026

ELEVEN AUSTRALIA FRANCE – Formations et événements professionnels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les modalités de vente et d'annulation pour l'événement « The Summer Factory 2026 », incluant l'hébergement et la pension complète, organisé par Eleven Australia France.

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le respect des présentes Conditions Générales de Vente, Eleven Australia France s'engage à organiser,

concevoir, mettre en place pour le Client qui l'accepte son événement « The Summer Factory 2026»

comprenant diverses prestations détaillées par ailleurs, dans le cadre d'un programme d'accompagnement, démonstrations techniques et formations pédagogiques liées à ses produits, dans un cadre professionnel, au sein de l'établissement Prairies de la Mer – Riviera Villages, 1910 Rte du Littoral, 83310 Grimaud

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes effectuées via le site internet ou tout autre canal de réservation.

Le Client, quant à lui, s'engage à respecter l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente et notamment à payer le prix dû par lui en contrepartie de l'exécution des prestations souhaitées pour l'événement.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION & RÉSERVATION

Toute inscription à l'événement doit être effectuée via le site web

<https://elevenaustaliafrance.pro>

La réservation est considérée comme ferme et définitive après réception d'un acompte obligatoire de 30 % du prix convenu.

Le solde est à régler impérativement au plus tard 30 jours avant la date de l'événement.



En cas de non-paiement du solde dans le délai prévu, ELEVEN AUSTRALIA FRANCE pourra annuler la réservation, l'acompte versé lui restant définitivement acquis, sans préjudice de l'application des frais d'annulation prévus à l'article 6, que le Client devra régler le cas échéant. Les CGV doivent être acceptées avant tout paiement, et sont réputées connues et comprises par le Participant professionnel.

ARTICLE 3 : DÉFINITION ET MODIFICATION DES PRESTATIONS DE L'ÉVÉNEMENT

Les prestations détaillées dans le Contrat de réservation relatives à l'hébergement, restauration, location de salles, location de matériel, pour l'Événement sont exécutées par La Folie Douce Hotels Chamonix.

Le Client doit confirmer à Eleven Australia France le choix du menu au plus tard 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement, accompagné des spécificités alimentaires éventuelles.

Pour des raisons de service, le Client est informé que le menu ainsi choisi est identique pour tous les convives (hors spécificités alimentaires). Si le choix du menu n'est pas intervenu dans le délai ci-dessus visé, le choix sera directement effectué par les services d'Eleven Australia France.

Toutes prestations non prévues dans le Contrat mais qui sont consommées sur place par les participants, sont facturées individuellement à chacun des convives. ELEVEN AUSTRALIA FRANCE peut être amené à apporter des modifications au programme, modifier le lieu ou les intervenants en cas de nécessité, et en informera le Client dans un délai raisonnable.

ARTICLE 4 : TARIFS

Les tarifs incluent : hébergement, pension complète, accès à toutes les sessions de l'événement, et autres prestations mentionnées dans le programme.

Les tarifs n'incluent pas : les frais de transport pour se rendre à l'événement, les dépenses personnelles, et toute prestation non explicitement mentionnée.

Les prix sont exprimés hors taxes.

ARTICLE 5 : ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Eleven Australia France se réserve le droit d'annuler ou reporter l'événement en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles (indisponibilité imprévue du formateur, impossibilité



matérielle de réaliser l'Évènement ou d'accéder au lieu de l'Évènement) ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

La tenue de chaque formation est soumise à l'atteinte d'un nombre minimal de participants, lequel sera précisé dans le contrat de réservation / bon d'inscription afin que le Client en soit parfaitement informé.

En cas d'annulation par l'organisateur, les participants seront remboursés intégralement des sommes versées.

En cas de report, ELEVEN AUSTRALIA France proposera au client dans les meilleurs délais une ou plusieurs nouvelles dates.

Le Client pourra :

- accepter la nouvelle date, auquel cas l'acompte et les paiements déjà versés seront automatiquement imputés sur la session reportée ;
- refuser la nouvelle date, auquel cas le remboursement intégral des sommes versées lui sera assuré.

ARTICLE 6 : ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être exprimée par le Client par écrit.

Les frais d'annulation HT (TVA en sus) sont calculés sur la base du Contrat de Réservation ou sur la base du dernier tarif dûment accepté par le Client :

- Entre la signature et 120 jours avant la date de début de l'évènement : Facturation à 40 % du prix total HT de la ou les prestations annulées.
- De 119 jours à 60 jours avant la date de début de l'évènement : Facturation à 50 % du prix total HT de la ou les prestations annulées.
- De 59 jours à 10 jours avant la date de début de l'évènement : Facturation à 90 % du prix total HT de la ou les prestations annulées.
- Moins de 9 jours avant la date de début de l'évènement : Facturation à 100 % du prix total HT de la ou les prestations annulées.

Lors de la facturation finale de l'Évènement, si le montant des sommes versés par le Client est supérieur au montant de la facturation de l'Évènement comprenant les frais d'annulation, Eleven



Australia France procèdera au remboursement de la différence au Client. Dans le cas contraire, le Client s'engage à procéder au règlement dans un délai de 8 jours, conformément aux dispositions des articles 5.2 et 5.3.

Le Client a également la faculté de demander un report sur une autre session, sous réserve de disponibilité, si la demande est faite au moins 30 jours avant l'événement.

Dans ce cas l'acompte versé serait acquis à ELEVEN AUSTRALIA mais aucun frais d'annulation ne pourrait être facturés.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Le client et ses participants s'engagent à adopter un comportement respectueux, courtois et professionnel pendant toute la durée de l'Evènement.

ELEVEN AUSTRALIA se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la participation d'un Client dont le comportement serait jugé déplacé, dangereux ou perturbateur pour la formation, les autres participants ou le formateur.

Dans ce cas, les sommes versées restent acquises à ELEVEN AUSTRALIA, et aucun remboursement ou compensation supplémentaire ne pourra être réclamé.

Le participant exclu devra quitter les lieux sans délai et se conformer aux instructions du représentant d'ELEVEN AUSTRALIA.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

ELEVEN AUSTRALIA FRANCE est responsable uniquement des prestations qu'elle fournit directement.

Ne relèvent pas de sa responsabilité :

les dommages indirects subis par le Client

les pertes, vols ou dégradations causés par le Client ou ses participants.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION

Le Client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV préalablement à toute réservation.